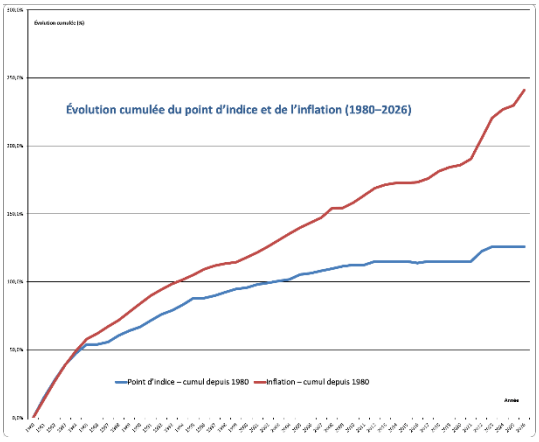
COMMUNIQUE DE PRESSE DU 16 NOVEMBRE 2026

Refus de dégel du point d'indice, menace sur les évolutions d'échelons…

Quand cessera le mépris du gouvernement pour les professions médicales hospitalières ?



Ce vendredi 13 novembre 2026, les grandes centrales syndicales ont eu confirmation, au cours de la réunion idoine, qu'une fois de plus, le point d'indice – qui sert de base pour fixer les rémunérations des salariés de la fonction publique, et qui doit être réévalué annuellement en regard de l'évolution de l'inflation et du coût de la vie – resterait gelé.

Cette annonce complète une recommandation de la Cour des Comptes – présidée désormais à vie par l'ex-ministre en charge de la Fonction Publique – de ne pas procéder aux avancements (changements d'échelons) pour les titulaires de la Fonction Publique.

Les praticiens hospitaliers sont rémunérés sur la base d'une grille à échelons, sans indice majoré (à la différence des fonctionnaires), mais qui évolue avec le point d'indice : ces deux mesures, l'une actée et l'autre pour l'instant non reprise, sont des attaques franches à la reconnaissance de leur travail.

Rappelons que, depuis des années

- **Le gel du point d'indice** (en dehors d'une minuscule revalorisation en 2016 et 2017, et d'une revalorisation très insuffisante en 2023) est à l'origine d'une perte substantielle du pouvoir d'achat des praticiens hospitaliers
- **La grille d'échelons**, révisée pendant le Ségur
  - A déjà privé de 4 ans d'ancienneté tous les praticiens hospitaliers nommés avant le 1er octobre 2020
  - Ne permet pas à ces praticiens d'atteindre le dernier échelon
- **Les années sous le statut de « praticien hospitalier provisoire »** n'ont pas généré d'ancienneté chez la plupart des concernés

Dr Yves Rébufat
Président
yves.rebufat@aph-france.fr

Dr Jean-François Cibien
Délégué général
jf.cibien@aph-france.fr

Dr Anne Geffroy-Wernet
Secrétaire générale
anne.wernet@aph-france.fr

Dr Eric Branger
Vice-président
eric.branger@aph-france.fr

Dr Marie-José Cortès
Vice-présidente
marie-jose.cortes@aph-france.fr

Dr Anne David-Bréard
Vice-présidente
anne.breard@aph-france.fr

- **Les années d'études (externat)** ne comptent pour la retraite que pour **2 trimestres par an**, malgré une activité hospitalière d'au moins 40 heures par semaine, car cette activité – qui rend un grand service à l'hôpital - est très mal rémunérée
- La rémunération des praticiens se fait sur une base **de « 10 demi-journées, dans la limite de 48 heures maximum »** et non sur une base de 35 ou 39 heures
- Faute de décompte correct du temps de travail, souligné par le récent rapport IGAS réalisé à la demande du Premier Ministre, **une partie du travail réalisé par les praticiens l'est de manière invisible et donc bénévole** (il avait été d'ailleurs été reconnu par le Ministre de la Santé, pendant le Ségur, que le seul décompte erroné des gardes de nuit permettait à l'Etat d'économiser 180 millions d'euros par an)
- **Les heures de travail supplémentaire (temps de travail additionnel : TTA)** sont rémunérées **en dessous** du montant des émoluments, et défiscalisable au-delà de 48 heures d'activité hebdomadaire et non 35 ou 39
- La réforme des astreintes a totalement oublié d'intégrer l'activité - souvent intense la nuit et le week-end - de **télémédecine** dans ce décompte du temps de travail
- Nombre de **primes et indemnités**, qui représentent une part substantielle de la rémunération des praticiens hospitaliers, n'ont jamais été revalorisées pour certaines, et bien en dessous de l'évolution du coût de la vie pour d'autres
- **L'écart des rémunérations entre public et privé** pour une même spécialité est très significatif, pour des conditions d'exercices plus contraignantes à l'hôpital public (permanence des soins, lourdeur administrative…)

Il s'agit donc, pour pallier un budget déséquilibré depuis des années et récupérer entre 6 et 7 milliards d'euros, de piquer encore davantage dans les poches de ceux qui travaillent – praticiens hospitaliers inclus ? Mais de qui se moque-t-on ?

Cela ne peut pas durer. **Dix ministres chargés de la santé** ont permis de ne pas entrevoir la moindre loi de programmation santé et de vision à long terme pour l'hôpital public. Le « en même temps » qui consiste à relever les très bas salaires, continuer à indexer les retraites **mais ne pas en faire de même** pour l'ensemble des praticiens qui font vivre le système de santé et permettent de prendre en charge, à toute heure du jour et de la nuit, quelle que soit la complexité des patients, ce « en même temps » témoigne d'un mépris renouvelé pour les praticiens hospitaliers.

Action Praticiens Hôpital demande :

- **Le dégel du point d'indice et la mise à niveau des rémunérations des praticiens hospitaliers en fonction de l'évolution du coût de la vie**
- **L'application de la triple grille APH, déjà étudiée et reçue favorablement par la DGOS, qui résout toutes les anomalies d'ancienneté de l'ensemble des PH**
- **Le strict respect des grilles d'échelon et des modalités de durée pour passer d'un échelon à l'autre**

Dr Yves Rébufat
Président
yves.rebufat@aph-france.fr

Dr Jean-François Cibien
Délégué général
jf.cibien@aph-france.fr

Dr Anne Geffroy-Wernet
Secrétaire générale
anne.wernet@aph-france.fr

Dr Eric Branger
Vice-président
eric.branger@aph-france.fr

Dr Marie-José Cortès
Vice-présidente
marie-jose.cortes@aph-france.fr

Dr Anne David-Bréard
Vice-présidente
anne.breard@aph-france.fr

- Le juste décompte du temps de travail, qu'il s'agisse du travail de jour ou de la permanence des soins
- L'accès au décompte en heures (« Temps Médical Continu ») pour les équipes qui le souhaitent
- La cinquième demi-journée pour 24 heures de travail continu
- La revalorisation du temps de travail additionnel à hauteur de 25 à 50 % supérieure aux émoluments mensuels des praticiens
- La revalorisation des primes et indemnités selon l'évolution du coût de la vie

Action Praticiens Hôpital soutient la mobilisation du 17 novembre 2026 et saura prendre ses responsabilités si ces mesures humiliantes et provocatrices (gel du point d'indice, suppression des évolutions d'échelons) ne sont pas remises en cause et si ses propositions ne font pas l'objet de négociations rapides avec la Ministre.

Dr Yves Rébufat
Président
yves.rebufat@aph-france.fr

Dr Jean-François Cibien
Délégué général
jf.cibien@aph-france.fr

Dr Anne Geffroy-Wernet
Secrétaire générale
anne.wernet@aph-france.fr

Dr Eric Branger
Vice-président
eric.branger@aph-france.fr

Dr Marie-José Cortès
Vice-présidente
marie-jose.cortes@aph-france.fr

Dr Anne David-Bréard
Vice-présidente
anne.breard@aph-france.fr